

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Amélioration de la sécurité publique dans le département : convention de mise à disposition de matériel technique et scientifique au bénéfice du groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la mise à disposition d'un scanner laser au bénéfice du groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône, la convention de partenariat, selon le projet joint en annexe 1.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée